

CLOTILDE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le prix des carreaux et des box de Sainte-Clotilde constitue actuellement une certaine gêne pour les marchands.

En effet, le prix d'un carreau est par exemple de 150 Frs alors qu'il est de 60 Frs au Petit Marché et de 50 ou de 100 Frs au Grand Marché.

Afin de faciliter le lancement de ce marché, il semble donc opportun de réétudier ces prix.

Votre Commission des Finances consultée à ce sujet, a proposé les prix suivants :

- carreaux pour la vente des légumes et des fruits..... 75 F par jour
- box de 9 m2..... 5 000 F par mois
- box de 16 m2..... 7 500 F par mois
- box de 27 m2..... 10 000 F par mois.

Mesdames, Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet. Ces prix auront effet pour compter du 16 juillet 1970.

Adopté à l'unanimité.

Vu
M. Denis le 10 juillet 1970
pour le préfet et par
délégation
le Directeur des Affaires
Financières.
Ch. Vergereau